

Agent traitant :

Carmela Fiaccaprile - Service Urbanisme - 067/28 78 46
Réf. Urb. : 2024/Purb/017

Commune de Rebecq

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Marc Ferier demeurant route de Quenast 21 à 1430 Bierghes.

Les parcelles concernées sont situées à Rebecq, route de Quenast 21 et cadastrées Bierghes (2) section B n° 198 B 2, 198 D 2.

Le projet consiste en **l'isolation de façades** et présente les caractéristiques suivantes :
Application de l'article D.IV.40. : Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet.

L'affichage a lieu à partir du 16/04/2024.

Le dossier peut être consulté **du 22/04/2024 au 07/05/2024**, à l'adresse suivante :

Rue Docteur Colson, 1 à 1430 Rebecq :

- **sans rendez-vous** pendant les heures de permanence du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30
- **sur rendez-vous*** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 15h30

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Docteur Colson 1 à 1430 Rebecq ;
- par fax au numéro : 067/28 78 08 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@rebecq.be ;
- remises au Service Urbanisme : rue Docteur Colson 1 à 1430 Rebecq.

Le courrier, la télécopie ou le courriel portera la mention : **2024/Purb/017**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du Service Urbanisme **sur rendez-vous***.

*** Tout rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme au 067/28 78 45 – 46 ou par mail à urbanisme@rebecq.be**

Le Directeur général

Michaël CIVILIO

La Bourgmestre,

Patricia VENTURELLI